

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1572 Société : Retraité  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : MOUINIR TAKTAR. 19570  
 Date de naissance : 01.01.38  
 Adresse : groupe B. Rue. 91 n° 13 El Oulfa. Casab.  
 Tél. : 06 58 06 92 57 Total des frais engagés : 134,20 Dhs  
 180 DH.

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
 Docteur Taoufik TRIKI  
 Médecine Générale  
 02 Dera Widad Rue 11 N° 371  
 Tel. 05 22 25 44 - 05 40 04 07 14  
 02 Dera Widad Rue 11 N° 371  
 Tel. 05 22 25 44 - 05 40 04 07 14  
 Hay 2024  
 Mouloud KALLOUM Age: 10.02.44  
 Date de consultation : 02/02/2024  
 Nom et prénom du malade :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : Mouloud KALLOUM

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 JAN 2024	INDE	C 1	15000	Docteur TAUFIK TRIFI Médecine Générale B Nidad Rue 11 N°377 El Hassani Casablanca Tel: 05 22 65 44 - 05 40 04 07 51

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OULFA PHARMAKOVA Dr. SVISTAKOVA YASMINE N°54, Bd. Ouard Tansift Oulfa Casablanca Tél. 05 22 91 32 92	03-1-24	134,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on each side, with H at the top and B at the bottom. Arrows point				

Docteur Taoufik TRIHI

Ex. Medecin Chef

Medecine Générale  
Echographie



الدكتور توفيق التريحي

طبيب رئيسي سابقًا

الطب العام

الفحص بالصدى

03 JAN 2024

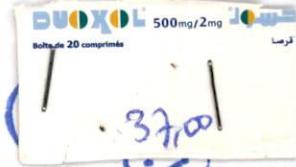
Casablanca le : ..... الدار البيضاء في :

Mr. Mounir KHALFANI

52,18<sup>0</sup> OEDES gels

LOT 230641  
EXP 09/2025  
PPV 52.80DH

37,00 1 gel /  
DUO X6 V



22,120 7 V 35

PPV: 22DH20  
PER: 10/25  
LOT: M3453

134,20 35

PHARMACIE EL OULFA  
PHARMAKOVA

Dr. SVISTAKOVA YASMINE  
N°54, Bd. Quad. Tarihi Quitta Casablanca

Tel: 05 22 91 32 92

شارع أفغانستان، درب الوداد زنقة 11، رقم 377، الطابق الأول الحي الحسني (وراء مدرسة الأطفال) الدار البيضاء المغربية

Bd. Afghanistan, Derb el Widad Rue 11 N°377 1er Etage Hay Hassani - Casablanca - Tél.: 05 22 93 45 44 / 05 40 04 07 51

Docteur Taoufik TRIHI  
Médecine Générale  
Derb Widad Rue 11 N°377  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 05 22 93 45 44 - 05 40 04 07 51